

Image not found or type unknown



# INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE

Par **HUMEAU**, le **11/09/2019** à **22:46**

Je suis titulaire de la fonction publique hospitalière depuis décembre 1980. Ma directrice a mis en place une procédure disciplinaire à mon encontre. Elle envisage un licenciement pour insuffisance professionnelle.

Quels seraient mes droits en terme de prime de licenciement??

Ai je le droit Au chômage?

A t-elle le droit de me licencier pendant un arrêt de travail??

Merci de vos réponses.

[img]

